

Adresse du citoyen Audenet qui annonce une moisson précoce et abondante dans le département de Paris, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Audenet qui annonce une moisson précoce et abondante dans le département de Paris, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 725-726;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_15006_t1_0725_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

rer, nous nous levames ausi, et ils ne furent plus.

Nos promesses et nos dons volontaires bientôt effectués, des sacrifices reppettés faits de bon cœur par chacun de nous, nos impositions strictement soldées, sans ambition, sans reproche, sans blés, ne nous restant que quelques misérables chetaignes pour tout soutient, nous prolongeons paisiblement notre vie. Elle nous est chère sous tant de rapports soit en apprenant les grandes victoires des deffenseurs de nôtre patrie et vos triomphes, soit en recevant le sublime décret qui vous honnore et qui fixe enfin nos destinées.

Oui, citoyens représentants, de nos habitations placées dans la région des frimats, ou dans les vallons tortueux et profond comme l'abîme, nous eleverons aussi avec vous, decadi prochain nos regards vers le ciel; et nous adresserons ensemble nos vœux à l'etre supreme, avec la joye, la consolation et la confiance des hommes de bien et libres.

Nous le prions qu'il veille sur vos jours, et qu'il benisse vos glorieux travaux assurés de son appuy en appelant tous les français à le reconnoître, en les invitant à la justice, à la probité, et à la vertu, vous resterez toujours fermes à votre poste, et grands comme le peuple que vous représenterez encore avec plus de dignité en régénérant ses mœurs.

Pour nous, citoyens, la pauvreté fut nôtre partage, vous nous avez rendus assés riches par le sentiment de l'immortalité de nôtre être.

Nos freres, nos enfants, nos parents, nos amis, sont aux frontieres, nous ne regrettons que notre insuffisance pour adoucir leurs fatigues et leurs peines, mais nous voulons cependant y contribuer autant qu'il est en nous.

C'est en cette vûe, citoyens representants, que nous venons d'envoyer aux hopitaux nationaux militaires, la quantité de 94 chemises, 10 draps de lit, 3 vanes, 10 servietes, 4 bonnets de coton, 17 mouchoirs, 4 paires de bas, et 60 livres de vieux linges.

Effets en partie offerts à l'envie par nos braves citoyens, d'après l'arrêté du representant du peuple Milhaud, sur l'invitation du maire et de la société populaire de cette commune avec autant d'empressement que de générosité, en partie achetés au moyen du numéraire dont ont faits don, aussitôt, ceux d'entre nous qui n'ont pas eu de linges desquels ils pussent disposer pour une bonne œuvre.

Si nos efforts se bornent à peu de choses, nous n'avons pas l'orgueil de nous parer d'une apparence de comniseration et de libéralité; mûs par la sensibilité et le penchant qui nous portent au secours de nos freres d'armes nous nous estimerons trop heureux si nous pouvons éviter une larme à celui qui souffre pour la cause de la Liberté qui est egalement celle de tous les habitans de cette commune .

Vive avec elle, la Republique une et indivisible et périsent les traitres, les factieux et tous les ennemis !

Salut très fraternel, à vous citoyens représentants du peuple par les citoyens cy devant catholiques et protestants, formant la société populaire de Vialas chef-lieu de canton du district de Villefort, département de la Lozere »

MAISONNEUVE (présid.), DRAUSSIN (secrét.), MAZOYER (secrét.).

70

L'agent national du district de Coiron, département de l'Ardèche, adresse à la Convention nationale une croix dite de St-Louis et une lettre du tyran, remises au directoire de ce district (1).

[Coiron, s.d. Au présid. de la Conv.] (2).

« Je t'adresse, Citoyen président, une croix dite de S^t Louis et une lettre du tyran, remises au directoire de la part de Claude François Pavin, ensemble un extrait de l'arrêté du directoire ».

FLAUGERGUE

[Extrait du registre du directoire du distr. de Coiron, séant à Aubenas. Séance du 19 prair II].

président: Cormesele; Tremolet, Meyssonnier, Embry, Vigne, Flaugergue, agent national, secrétaire.

Il a été remis de la part de Claude François Pavin, une croix dite de S^t Louis et une lettre en date du 2 mai 1782 (style esclave) écrite aud. Pavin par le ci devant roi, et relativement à sa réception au ci-devant ordre de S^t Louis.

Sur quoi le directoire, l'agent national provisoire ouï, a arrêté que lad. croix et, lad. lettre, ensemble un extrait du présent seront adressés à la Convention nationale.

CORMESELE (présid.), MESTRE (secrét.).

71

L'agent national provisoire près le district de Roche-Sauveur (3) adresse à la Convention nationale 3 hochets de l'ancien régime, dits croix de St-Louis, trouvés dans la maison d'un émigré de ce district (4).

[Roche-Sauveur, 22 prair. II] (5).

« Citoyens représentants,

Je vous fais passer 3 hochets de l'ancien régime, dits Croix de S^t Louis, trouvés dans la maison d'un émigré de ce district, pour y être passés au creuset national ».

72

Le citoyen Audenet, domicilié dans la section du Panthéon-Français, annonce à la Convention nationale qu'il vient de parcourir les

(1) P.V., XXXIX, 403 et 410.

(2) C 305, pl. 1140, p. 18 et 19.

(3) Ci-devant La Roche Bernard (Morbihan).

(4) P.V., XXXIX, 404 et 410. B^{ns}, 3 mess. (1^{er} suppl^l).

(5) C 305, pl. 1140, p. 17.

endroits les moins fertiles et les moins précoces du département de Paris; que cependant toutes les luzernes y sont en mulons; la moisson des seigles et des orges y sera ouverte par-tout dans la décade qui commence demain, et les fromens y seront sciés immédiatement après. Il envoie de magnifiques épis en grains de la plus tardive des céréales, c'est-à-dire, de l'avoine. Il y joint de superbes lentilles déjà pareillement en grains, qui à-peine sont levées en ce temps-ci les autres années, et des fleurs de pomme de terre qui ne s'épanouissent ordinairement que 15 à 20 jours après le solstice d'été, et dont on mangera dans un mois les plus précoces. Tous les comestibles surabonderont dans quelques jours, et on ne saura même où les conserver, tant il y en aura pour les hommes et pour les bestiaux. Il présente aussi plusieurs grappes de raisins en grains; les grappes sont très-nombreuses, très-longues et très-garnies par-tout. Il y aura, dit-il, une quantité prodigieuse de toutes sortes de vins: ils seront tous excellents, chacun dans son genre, et les vendanges seront généralement finies dans deux mois. Le citoyen Audenet explique la raison de tous ces phénomènes qui peuvent faire espérer au cultivateur une seconde récolte sur le même terrain dans la même année.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 30 prair. II] (2).

« Représentants du peuple français en Convention Nationale,

J'arrive d'endroits les moins avancés du département de Paris. Cependant toutes les luzernes sont en mulons. La moisson des seigles et des orges y sera ouverte par tout dans la décade, qui commence demain; et les froments y seront sciés immédiatement après. Voici enfin de magnifiques épis, en grains, de la plus tardive des céréales: je parle de l'avoine: elle mûrira de reste pendant la récolte des autres blés. Voici aussi de superbes lentilles, déjà pareillement en grains. A peine sont elles levées en ce temps-ci les autres années. Voici enfin des fleurs de pommes de terre qui s'épanouissent ordinairement de 15 à 20 jours après le solstice d'été. Dans un mois on en mangera les espèces précoces: on en arrachera les autres successivement jusqu'à la fin de vendemiaire.

Loin d'ici donc toute inquiétude pour les comestibles. Ils surabonderont dans quelques jours: et on ne saura même où les conserver: tant il y en aura pour nous et pour les bestiaux.

Ce n'est pas tout, représentants, le 19 de ce mois, je vous ai apporté du district de Franciade plusieurs grappes de raisin en fleurs. Hé bien! aujourd'hui je vous en présente plusieurs en grains, lesquelles j'ai cueillies ce matin dans le district du bourg de l'égalité. Les grappes sont très nombreuses, très longues et très garnies par tout. Il y aura une quantité prodigieuse de toutes sortes de vins: ils seront tous excellents,

chacun dans son genre; et les vendanges seront généralement finies dans 2 mois.

La raison de tous ces phénomènes sont les tremblements de terre survenues depuis l'Archipel jusqu'au fond du Nord dès la moitié de l'hiver. C'est la constitution de l'air chargée de matière électrique orageuse et fermentative: c'est la fonte prématurée des glaces des régions hyperborées qui ont suivi.

Ho! si le cultivateur eut daigné écouter pour cette fois les sçavants, il auroit fait 3 récoltes. Il peut encore en obtenir de secondes. En tout cas les premières suffisent et au delà.

Mais pendant que la Nature nous comble de ses bienfaits: pendant que les défenseurs font blémir la ligue impie des Tyrans acharnés contre nous: pendant que le gouvernement révolutionnaire délivre la Convention Nationale et nous de leurs emissaires assassins, continuez, dignes representans, vos heroïques travaux ».

AUDENET.

73

Plusieurs pétitionnaires sont encore admis à la barre; leurs pétitions sont renvoyées aux comités qu'elles concernent (1).

a

Un brave militaire, qui a donné des preuves du plus grand courage, depuis la Révolution, a témoigné sa douleur de ne pouvoir plus combattre les lâches satellites des tyrans. Une blessure qu'il a reçue au visage, a considérablement affaibli son ouïe et sa vue, et cette blessure est telle que très souvent il est obligé de faire sonder sa playe pour en extraire des os. Sa pétition est renvoyée au comité des secours (2).

b

Un pauvre auteur qui déjà est venu plusieurs fois à la Convention parler de production de son génie et surtout en demander le prix, vient aujourd'hui offrir ses vœux sur les moyens d'améliorer le sort des gens de lettres. L'assemblée ayant adopté l'ordre du jour sur sa pétition, il témoigne de la mauvaise humeur. Alors Bréard qui présidoit, dit que ce pétitionnaire avant de paroître à la barre, avoit été au comité d'instruction publique. « En sortant de ce comité, ajoute-t-il, il a rencontré un de nos collègues auquel il a demandé s'il étoit Collot-d'Herbois. Sur la réponse négative, il a dit: c'est égal, la contre-révolution n'en est pas moins faite dans le comité d'instruction publique. La Convention renvoie au comité de sûreté générale ce fou qui est sorti de la salle avant cette décision (3).

(1) P.V., XXXIX, 405.

(2) C. Univ., n° 900.

(3) Ann. R.F., n° 201; J. Mont., n° 53; Mess. soir, n° 669; J. Fr., n° 632; J. Sablier, n° 1387; C. Eg., n° 669.

(1) P.V., XXXIX, 404.

(2) C 306, pl. 1166, p. 23.